

tenue sous la présidence de Madame MEUNIER-GARNER, assisté(e)
de Madame MICHEL et Madame CAMORALI, Conseillères
En présence de Monsieur LEYMARIE, Rapporteur public
Madame RODRIGUEZ, Greffière

09 heures 30

01)	DOSSIER N° 2201221	RAPPORTEURE: Madame Laury MICHEL
Titre de l'affaire	Demande de condamnation du département de la Haute-Garonne au versement d'une somme de 5 109,02 euros en réparation de l'entier préjudice subi.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame V	Maître LESCOURET Pascaline (Cour)
Défendeur	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE	
02)	DOSSIER N° 2205493	RAPPORTEURE: Madame Laury MICHEL
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté du 23 mars 2022 du maire d'Escalquens portant permis de construire n° PC 031 169 21 S0043 délivré à M. L pour la construction d'une maison d'habitation située 123 avenue de Cousse, ensemble la décision de rejet implicite de son recours gracieux.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame J	Madame J
Défendeur	Monsieur L	Monsieur L
	COMMUNE D'ESCALQUENS	KAPPELHOFF-LANCON THIBAUD VALDES
	Monsieur L	

09 heures 30

03)	DOSSIER N° 2306723	RAPPORTEURE: Madame Laury MICHEL
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté du maire de Toulouse portant permis de construire modificatif tacite intervenu le 13 mai 2023 délivré à la société Sogeprom Sud Réalisations pour la construction d'un ensemble immobilier constitué de vingt logements sur un terrain situé 25 rue des Martyrs de la Libération, ensemble la décision implicite de rejet du recours gracieux.	
Demandeur	Nom des parties Monsieur B Madame V Monsieur S Monsieur C Monsieur et Madame C	Représentants des parties CABINET D'AVOCATS THALAMAS LACLAU (Cour) CABINET D'AVOCATS THALAMAS LACLAU (Cour) CABINET D'AVOCATS THALAMAS LACLAU (Cour) CABINET D'AVOCATS THALAMAS LACLAU (Cour) CABINET D'AVOCATS THALAMAS LACLAU (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE TOULOUSE SOCIETE SOGEPROM SUD REALISATIONS	SCP COURRECH & ASSOCIES
04)	DOSSIER N° 2307643	RAPPORTEURE: Madame Laury MICHEL
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de la délibération du 12 octobre 2023 du conseil métropolitain de Toulouse Métropole portant approbation de la deuxième modification du plan local d'urbanisme de Toulouse Métropole.	
Demandeur	Nom des parties Madame M Madame M	Représentants des parties Maître DUFOUR François-Xavier (Cour) Maître DUFOUR François-Xavier (Cour) Maître DUFOUR François-Xavier (Cour)
Défendeur	Monsieur M TOULOUSE MÉTROPOLE	SCP BOUYSSOU ET ASSOCIES

09 heures 30

05)	DOSSIER N° 2307783	RAPPORTEURE: Madame Laury MICHEL
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de la décision notifiée le 26 octobre 2023 du président de Toulouse Métropole portant refus d'inscrire à l'ordre du jour du conseil métropolitain la demande d'abrogation du PLU de Toulouse Métropole - commune de Saint Jory - en tant qu'il ne classe pas l'intégralité de la parcelle cadastrée section AC n°168 en zone constructible dédiée aux activités, ensemble la décision de rejet du recours gracieux.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	SOCIETE SCI JL GREGORI	Maître SELARL KERAN Xavier (Cour)
	SA GREGORI INTERNATIONAL	Maître SELARL KERAN Xavier (Cour)
Défendeur	TOULOUSE MÉTROPOLE	SCP BOUYSSOU ET ASSOCIES
	COMMUNE DE SAINT-JORY	
06)	DOSSIER N° 2305092	RAPPORTEURE: Madame Laury MICHEL
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de la décision du Président de Toulouse Métropole portant refus d'abrogation du plan local d'urbanisme de la commune de Toulouse en tant qu'il institue un espace boisé classé sur la parcelle AE n°43 située 17 chemin de Lafilaire.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur B	CABINET D'AVOCATS THALAMAS LACLAU (Cour)
Défendeur	TOULOUSE MÉTROPOLE	SCP BOUYSSOU ET ASSOCIES
	COMMUNE DE TOULOUSE	

09 heures 30

07)	DOSSIER N° 2403089	RAPPORTEURE: Madame Laury MICHEL
-----	--------------------	----------------------------------

Titre de l'affaire Demande d'annulation de la décision du 26 mars 2024 du président de Toulouse Métropole portant refus d'abrogation partielle du PLU de la commune de Toulouse en tant qu'il instaure un espace boisé classé surfacique sur une parcelle cadastrée AE n°205 située 10 rue de l'Aurore.

Nom des parties

Demandeur Madame F

Défendeur TOULOUSE MÉTROPOLE

Observateur COMMUNE DE TOULOUSE

Représentants des parties

CABINET D'AVOCATS THALAMAS LACLAU (Cour)

SCP BOUYSSOU ET ASSOCIES

Arrêté le 18/02/2026